

A C T U A L I T E S**Bilan météorologique** P.1**Brassicacées**
Mouche du chou,
altise P.2**Carotte**
Mouche de la carotte P.2**Fraisiers**
Puceron, botrytis P.3**Salades**
Puceron, botrytis P.3**Tomate**
Tuta absoluta P.4**Mouche de la carotte**
Biologie P.4

Peu d'évolution de la situation sanitaire des parcelles par rapport à la semaine dernière. Le vol des mouches des cultures légumières est en cours. La pression pucerons reste importante. Le temps doux et pluvieux favorisent l'installation du mildiou et du botrytis dans les parcelles.

BILAN METEOROLOGIQUE

	Pluviométrie 2018 mm (S 13)	T min S 13	T max S 13
Saint-Julien-de-Concelles (44)	253,4 mm (+36)	1,3 °C	14,3 °C
Machecoul (44)	314,4 mm (+61,8)	3,4 °C	13,4 °C
Allonnes (49)	204 mm (+24,4)	1 °C	15,7 °C
Saint-Mathurin-sur-Loire (49)	172,4 mm (+21,2)	2,4 °C	15,5 °C
Le-Lude (72)	243 mm (+27,4)	3,1 °C	15,3 °C
Saint-Jean-de-Monts (85)	242,6 mm (+44)	4,3 °C	13,2 °C
Vix (85)	285,6 mm (+34,2)	2,9 °C	14,2 °C

Depuis la semaine dernière, le temps doux et pluvieux rythme les journées. Ces conditions climatiques sont favorables aux mouches, limaces et au développement des maladies : mildiou, botrytis,...

Le soleil sera au rendez-vous en fin de

semaine et les températures devraient atteindre les 20°C vendredi. Le week-end et le début de semaine 15 s'annonce très humide et les températures seront en baisse.

A B O N N E M E N T B S V

Retrouvez le bulletin de santé du végétal sur le web... ... ou inscrivez-vous en ligne pour être informé directement par mail de chaque nouvelle parution :

- www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr
- www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
- www.polleniz.fr

www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/surveillance-biologique-du-territoire/abonnez-vous-gratuitement-aux-bsv

B RASSICACEES

Navet : Allonnes (49), Ste-Gemmes-sur-Loire (49). Radis : Ste-Gemmes-sur-Loire (49). Chou porte-graine : La Ménitré (49).

• Ravageurs et Maladies

Mouche du chou (Navet)

Dans le 49, les piégeages de **mouche du chou** se poursuivent en semaine 14. A Allonnes, on relève respectivement 2,5 et 2 mouches/ bol dans les deux parcelles de navets bouteilles suivies. A Ste-Gemmes, absence de mouche du chou dans la parcelle. A Allonnes, des dégâts sont visibles sur les cultures de navet en récolte. Le risque est important, les voiles anti-insectes doivent être maintenus sur les cultures.

Mouche des semis (Navet)

En semaine 14, la pression **mouche des semis** est faible sur le 49. Le nombre de mouches piégées est compris entre 0,5 et 2,5 mouches/ bol. Aucun dégât ne nous a été signalé.

Altise, Mineuse (Navet, Radis)

Sous abri, les **altises** sont déjà bien présentes dans les parcelles. Des dégâts sont visibles sur navet à Allonnes et sur radis à Ste-Gemmes-sur-Loire.

On observe également quelques galeries de mineuses sur le feuillage.

Thrips, Noctuelle du chou (Chou porte-graine)

Dans la parcelle de chou porte-graine suivie à la Ménitré (49), les piégeages de thrips et de noctuelle du chou sont nuls en semaine 14.

Mildiou (Navet)

Le temps doux et humide est très favorable au développement du **mildiou** dans les parcelles. On observe des attaques à Allonnes sur la culture de navet botte sous abri. Aérer vos abris pour limiter la propagation du champignon.



Morsures d'altises sur navet. Crédit photo : CDDL

C AROTTE

Carotte : Varennes-sur-Loire, Ste-Gemmes-sur-Loire, Longué-Jumelles (49)

• Ravageurs

Mouche de la carotte (*Psilae rosae*)



Le vol de la **mouche de la carotte** se poursuit en ce début de semaine 14. La pression reste très importante à Ste-Gemmes-sur-Loire avec 10,5 mouches de la carotte/ plaque. A Varennes-sur-Loire et Longué-Jumelles, le nombre de mouches capturées diminue avec respectivement 0 et 0,5 mouche/ plaque. La pose du voile est tout de même recommandée.

FRAISIERS

Fraisiers : Beaufort-en-Vallée, Varennes-sur-Loire, parcelle flottante (49).

• Ravageurs et Maladies

Pucerons



Les foyers de **pucerons** se maintiennent dans les parcelles de fraisiers. La pression est en augmentation à Varennes-sur-Loire avec 60% de plantes touchées contre 10% la semaine dernière. A Beaufort-en-Vallée, les populations sont importantes mais restent stables avec 80% de pieds présentant au moins un individu. Les conditions climatiques sont favorables à la multiplication de ce ravageur. Restez vigilant.

Acariens

En semaine 14, la pression **acariens** est moins importante. A Varennes-sur-Loire, on observe des individus sur 10% des plantes contre 50% la semaine dernière. A Beaufort-en-Vallée, ce ravageur n'est pas présent dans la culture de fraisiers suivie. Cette semaine, il y a peu de risque vis-à-vis de ce ravageur.

Drosophila suzukii

Absence de mouches dans les parcelles suivies. Il y a peu de risque pour les cultures de fraisiers précoces et de saison.

Botrytis

Sur le 49, on nous signale la présence de **botrytis** dans une parcelle de gariguette en production. Le temps doux et humide augmente le risque de développement de cette maladie. Pour limiter les attaques, aérer vos abris.

Oïdium

En semaine 14, on observe toujours quelques tâches d'**oïdium** dans les parcelles de fraisiers suivies : à Varennes-sur-Loire, 35% des plantes sont touchées et 5% à Beaufort-en-Vallée.

SALADES

Laitues : Ste-Gemmes-sur-Loire (49), parcelles flottantes (44).

• Ravageurs et Maladies

Pucerons

A Ste-Gemmes-sur-Loire, quelques foyers de **pucerons** localisés ont été observés dans la culture de salades. La pression est faible pour le moment mais pourrait rapidement augmenter au vu des conditions climatiques annoncées pour la fin de semaine.

Botrytis

Le **botrytis** touche plusieurs parcelles de salades suivies au sein du réseau. Le niveau d'attaque reste assez faible pour le moment. Aérer vos abris.



Botrytis et foyer de pucerons sur laitue. Crédit photo : CDDL

TOMATE

Tomate : Ste-Gemmes-sur Loire (49), parcelle flottante (85).

• Ravageur

Tuta absoluta

A Ste-Gemmes-sur-Loire, aucune **tuta** n'a été piégée en semaine 14. En Vendée, on nous signale une forte augmentation de la pression avec 35 papillons capturés.

MOUCHE DE LA CAROTTE

Biologie de la mouche de la carotte (*Psilae rosae*). Source : Ephytia. INRA.

L'adulte est de couleur noirâtre à pattes jaunes et mesure 4 à 5 mm de long. La tête est noire avec des joues blanches. L'abdomen est allongé, pointu chez la femelle. Les œufs, enfouis dans le sol, sont minuscules. La larve est un asticot très allongé (6 à 7 mm), blanc jaunâtre brillant. La pupe est de couleur jaunâtre. L'insecte hiverne généralement à l'état de pupe mais on peut aussi observer une hibernation à l'état de larve dans la racine. Ce sont les larves qui provoquent les dégâts en pénétrant dans les racines et en y creusant des galeries sinuées.

En général, on observe deux générations dans la saison. Les larves de la première génération attaquent les nouveaux plants et sont à l'origine de la seconde génération d'adultes, dont on observe le vol de juillet à septembre. Ces adultes donnent naissance à la seconde génération de larves, qui est responsable des dégâts les plus importants

sur les cultures, jusqu'en octobre ou novembre.



Adulte au repos. Crédit photo : Coutin R., OPIE,
HYPPZ

RESEAU DE SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE 2018 PAYS DE LA LOIRE



Rédacteur : Cécile SALPIN — CAPdi — CDDL— cecile.salpin@pl.chambagri.fr

Directeur de publication : Jean-Loïc Landrein - président du Comité régional de surveillance biologique du territoire.

Groupe technique restreint : CDDL - SRAL - GDM - CDDM - POLLENIZ



Observateurs : CDDL - CDDM - Coopérative Rosée des champs - Fleuron d'Anjou - GAB44 - CAB - GDM - Symbiose - Val Nantais - CLAUSE - MFR de Machecoul - UNILET - Maraîchers.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAPL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.